



Procès-verbal de la réunion du conseil
d'établissement (**CÉ**)
tenue le **9 février 2022, à 18h30**
sur **TEAMS**

Participants à la séance du 9 février 2022

Présences

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Beauchamp, Marie-Pier | parent |
| Froment, Sébastien | parent |
| L'Écuyer, Louis-Philippe | parent |
| Lajeunesse, Annie | parent |
| Souffrant, Valérie | parent |
| Tansem, Pierre Roger | parent substitut |
| Séguin, Andréanne C. | personnel enseignant |
| Gagnon, Francis | personnel enseignant |
| Eburne, Mélyna | personnel enseignant |
| Nappert, Marie-Soleil | personnel enseignant |
| Lizotte, Véronique | service de garde |
| Larente, Marie-Emilie | personnel de soutien |
| Bélanger, Claude | membre de la communauté |
| Roy, Jean-Sébastien | directeur |
| Nappert, Marie-Soleil | secrétaire d'assemblée |

Absences

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Gauthier Tembten, Eric Gaetan | parent substitut |
| Hébert, Sylvie | personnel enseignant substitut |
| Lafortune, Serge | membre de la communauté |

Ouverture de la séance

M. Sébastien Froment préside la rencontre de ce soir. Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 18h33.

1. Préliminaires

1.1 Période d'intervention du public

Aucune intervention du public.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

M. Louis-Philippe L'Écuyer ajoute un point au varia concernant le poids des sacs d'école.

C.É. 2021-2022-23

Mme Mélyna Eburne propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyée par Mme Marie-Soleil Nappert.

Adoptée

1.3 Panier du CÉ au secrétariat

Aucune correspondance n'a été reçue dans le panier du CÉ.

1.4 Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2021.

Les membres qui étaient présents à la rencontre du 8 décembre 2021 sont invités à prendre la parole s'ils souhaitent faire des modifications ou des commentaires.

C.É. 2021-2022-24

M. Francis Gagnon propose l'adoption du procès-verbal du 8 décembre 2021, appuyée par Mme Marie-Pier Beauchamp.

Adoptée

1.5 Suivis au procès-verbal

Suivi point 3.1 – Fonds à destination spéciale : Suite à l'obtention d'un montant significatif de la compagnie CAMA, M. Roy a fait l'achat et la distribution de plusieurs jeux de société pour les classes et le service de garde au grand plaisir du personnel et des élèves.

Suivi point 3.4 – Sondage aux élèves : Il y aura un sondage auprès des élèves de 4^e, 5^e et 6^e année sur leur sentiment de sécurité et de bien-être à l'école. Ce sondage aura lieu au cours du mois de mars.

Suivi point 5.1 – Petits Déjeuners : Le début des Petits Déjeuners sera reporté à l'an prochain en raison du manque de main d'œuvre/personnel et d'espace disponible. M. Roy tient à souligner que plusieurs mesures sont déjà en place afin de soutenir les élèves en matière d'alimentation, par exemple, les collations santé, des repas pour les Filles qui ont du chien, etc. De l'argent est également disponible afin d'aider davantage les familles de l'école qui en auraient besoin. Différentes avenues seront explorées dans les prochaines semaines et prochains mois afin de rejoindre plus facilement certaines familles, par exemple, en passant par les membres de la communauté ou par l'église.

2. Points nécessitant une adoption ou une approbation**2.1 Grille-matières**

M. Roy a présenté la grille-matières pour l'année scolaire 2022-2023. Cette grille présente les matières enseignées pour chaque cycle, le nombre d'heures enseignées pour chacune des matières ainsi que les personnes responsables d'enseigner ces matières (enseignant titulaire ou enseignant spécialiste). Elle indique également quelle autre compétence sera évaluée à chaque cycle (organiser son travail, travailler en équipe et jugement critique).

Chaque année, l'élaboration de la grille-matières est le résultat d'une consultation auprès des enseignants et d'une approbation par le Conseil des enseignants.

C.É. 2021-2022-25

Mme Andréanne C. Séguin propose d'approuver la grille-matières telle que présentée, appuyé par Mme Valérie Souffrant.

Approuvée

2.2 Attestation des mesures protégées

M. Roy a présenté les différents montants d'argent reçus du Centre de service pour les mesures « protégées ». Ceci signifie que l'argent reçu pour ces mesures ne peut pas être utilisé pour d'autres raisons que celles attribuées originalement. Les mesures protégées génèrent cette année pour notre école un montant total de 237 363,00\$.

C.É. 2021-2022-26

M. Louis-Philippe L'Écuyer propose d'adopter l'attestation des mesures protégées telle que présentée, appuyé par Mme Andréanne C. Séguin.

Adoptée

2.3 Plan d'action annuel

M. Roy a présenté le Plan d'action annuel. Le document présente les 4 objectifs du Projet éducatif de l'école, les cibles visées pour chaque objectif ainsi que les moyens mis en place afin d'atteindre les cibles visées.

Certaines cibles en lecture et en résolution de problème ont été réajustées légèrement à la baisse afin de prendre en compte les effets possibles de la pandémie qui a affecté l'ensemble des élèves depuis les deux dernières années. Il faut aussi prendre en note que certains moyens originalement mis en place ont été mis sur pause temporairement en raison de la pandémie, puis de la construction, par exemple, le Club santé.

Un aspect qui sera intéressant à explorer davantage à moyen terme avec l'équipe est le fait que les résultats en lecture et en résolution de problème sont généralement élevés au 1^{er} cycle, diminuent au 2^e cycle et remontent ensuite au 3^e cycle. Il sera intéressant de se questionner à ce niveau afin de comprendre ce qui provoque cette diminution au 2^e cycle et de voir s'il y a lieu de faire des ajustements au niveau des attentes, contenus enseignés, etc. à chaque cycle.

C.É. 2021-2022-27

Mme Marie-Pier Beauchamp propose d'approuver le Plan d'action annuel tel que présenté, appuyé par Mme Marie-Soleil Nappert.

Approuvée

3. Points de discussion ou d'information

3.1 Fonds à destination spéciale

Le Fonds à destination spéciale a été présenté aux membres du CÉ. Il présente les divers montants accumulés par l'école de diverses façons, par exemple, avec la vente de pizza, ainsi que les investissements et les dépenses effectuées avec ces montants. Les montants doivent être dépensés de façon à bénéficier aux élèves.

3.2 Formation obligatoire des membres du C.É.

M. Froment rappelle que le formulaire concernant la formation obligatoire aurait dû être complété avant la fin du mois de janvier. Un formulaire Forms sera envoyé aux membres du CÉ qui n'ont pas encore suivi la formation ou complété le formulaire. Il est important de le remplir le plus rapidement possible.

3.3 Info-Agrandissement

M. Roy a fait une courte mise à jour sur l'état des travaux. Présentement, les travaux extérieurs se concentrent sur les coffrages. La structure de métal pour monter l'édifice est attendue pour le mois de juin.

Les travaux à l'intérieur sont retardés car il y a des enjeux reliés à l'électricité. Le déménagement de l'administration n'aura donc pas lieu tout de suite. Le déménagement de la classe de 5^e vers le 2^e étage est toujours prévu. Un nouvel échéancier sera produit et beaucoup de travaux auront lieu cet été. Les prochains travaux à commencer à l'intérieur seront au niveau de la bibliothèque au sous-sol.

4. Mots des représentants

4.1 Mot du Service de garde

Mme Véronique Lizotte fait une courte mise à jour des activités.

- Les réinscriptions pour le service de garde pour l'année 2022-2023 auront lieu bientôt. Elles se feront encore en ligne cette année via le portail Mosaïk parents.
- Le service de garde sera fermé pendant la semaine de relâche.

4.2 Mot du représentant au Comité de parents du CSSPO

M. Sébastien Froment a présenté un sommaire de la dernière rencontre du Comité de parents. Les membres du CÉ qui seraient intéressés à suivre des formations offertes par la Fédération des comités de parents du Québec peuvent écrire directement à M. Froment.

4.3 Mot du représentant au Comité EHDAA de la CSSPO

Aucune information n'a été reçue au sujet de ce comité par M. Froment ou M. Roy.

4.4 Mot de l'OPP

Il n'y a pas d'OPP officiel qui a été mis en place pour le moment.

4.5 Mot de la Direction

M. Roy rappelle que les bulletins seront déposés sur le portail Mosaïk parents le vendredi 11 février 2022. Il n'y aura pas de rencontres de parents obligatoires pour ce bulletin. Les enseignants

pourront prévoir des rencontres avec certains parents au besoin. Les parents pourraient également faire une demande afin de rencontrer l'enseignant de leur enfant.

Des activités sont prévues afin de souligner la Saint-Valentin avec les élèves la semaine prochaine.

Les chandails à l'effigie de l'école et de l'équipe L'Avalanche ont été reçus et distribués. La possibilité de commander ces vêtements sera offerte à nouveau l'an prochain.

Des tables en U afin de travailler en sous-groupes avec les élèves ont été achetées pour tous les enseignants. Du matériel de référence adapté aux différents niveaux a également été acheté pour les différentes classes (ex. dictionnaires illustrés, dictionnaires phonétiques).

5. Varia

5.1 Poids des sacs d'école

M. L'Écuyer est très préoccupé par le fait que le sac à dos de ses enfants est extrêmement lourd. Il se demande pour quelles raisons ils doivent transporter chaque jour presque la totalité de leur matériel scolaire.

Il semble que la situation varie selon les enseignants. Il a été mentionné que certains enseignants veulent probablement s'assurer que les élèves ont le matériel nécessaire avec eux en cas d'isolement prolongé dû à des symptômes de la COVID. Il est suggéré de plutôt offrir aux parents dont les enfants doivent s'isoler d'avoir la possibilité de passer à l'école chercher le matériel nécessaire seulement si un isolement est requis.

M. Roy mentionne qu'il discutera de cette situation avec le personnel enseignant lors de la prochaine rencontre du personnel.

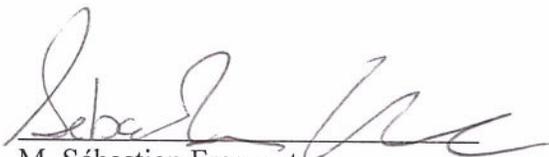
6. Levée de l'assemblée

C.É. 2021-2022-28

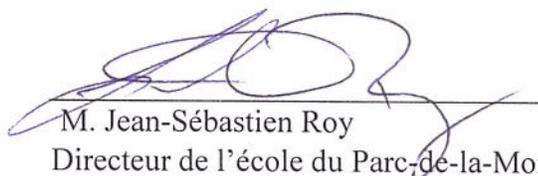
Mme Véronique Lizotte propose la levée de l'assemblée à 20h05, appuyée par Mme Andréanne C. Séguin.

Approuvée

Procès-verbal rédigé par Marie-Soleil Nappert



M. Sébastien Froment
Président du conseil d'établissement



M. Jean-Sébastien Roy
Directeur de l'école du Parc-de-la-Montagne

